



## Renseignements sur une résolution de plan

Par **zelie**, le **12/12/2014** à **11:05**

Bonjour,

je viens de gagner un litige avec mon employeur qui dure depuis des années, celui ci doit me rembourser 11000 euros ,en accord avec mon avocat il me paye 600e par mois mais cela n'a duré que 4 mois mon employeur n'a pas suivi ses engagements à plusieurs reprises. De ce fait il est convoqué le 5 janvier pour prononcer la résolution de plan. Pouvez m'expliquer de quoi il s'agit et est ce qu'il va payer en plus des dommages et intérêts? ce serait gentil de me répondre.

Merci beaucoup.

Zelie

Par **P.M.**, le **12/12/2014** à **16:52**

Bonjour,

Si c'est votre avocat qui a initié cette action, il devrait pouvoir vous répondre car nous ignorons quelles sont ses demandes faites en votre nom...